

1. CONTEXTE

Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et conjointement avec le gouvernement cubain, procède au lancement de l'appel à projets Québec-Cuba 2018-2019.

Le Québec et Cuba ont tissé des liens d'amitié solides, renforcés par leur culture latine commune. Depuis 2016, ils soutiennent des projets de coopération dans différents domaines. Les secteurs ciblés par les appels à projets sont déterminés par les autorités québécoises et cubaines et s'appuient sur la Déclaration commune de coopération Québec-Cuba (2016).

Le présent appel à projets lancera la mise en œuvre du Plan d'action Québec-Cuba 2018-2020, adopté en juin dernier à l'occasion de la première rencontre du Groupe de travail Québec-Cuba. Ce plan d'action établit les grandes priorités et les actions plus spécifiques à être réalisées au cours des deux prochaines années par le Québec et Cuba dans le cadre de leur relation.

2. OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs poursuivis par cet appel à projets sont les suivants :

- renforcer les échanges institutionnels entre le Québec et Cuba en appuyant la réalisation d'activités structurantes susceptibles d'engendrer des retombées directes dans des secteurs d'intérêts réciproques;
- encourager la mise en réseau, la collaboration, le partage d'expertise et le développement de partenariats durables entre les organismes québécois et cubains;
- favoriser une connaissance et une compréhension plus fines des deux sociétés, de leurs similitudes et de leurs spécificités par la prise en compte des facteurs culturels, sociaux, économiques et territoriaux des projets;
- augmenter la mobilité internationale des travailleurs, des jeunes, des chercheurs, des entrepreneurs, des artistes et des étudiants;
- valoriser les résultats et donner une visibilité accrue aux réalisations concrètes aux fins de diffusion des connaissances aux clientèles cibles et aux populations de part et d'autre.

3. SECTEURS CIBLÉS

Cet appel à projets vise ces secteurs :

- énergies renouvelables et ressources naturelles;
- culture;
- santé et services sociaux;
- agriculture.

Pour les projets du **secteur des énergies renouvelables et des ressources naturelles**, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- approfondir la collaboration entre le Québec et Cuba en matière d'énergies renouvelables, notamment par la formation, la mise à jour technologique, la vérification du potentiel énergétique et l'échange d'expertise;
- appuyer l'établissement de relations d'échanges entre des centres de recherche sur les énergies propres.

Pour les projets du **secteur de la culture**, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial;

- promouvoir des échanges d'intérêts communs, en particulier dans les secteurs suivants : industries culturelles, patrimoine, développement de capacités d'appréciation et de création artistiques, capacités techniques et technologiques, échanges avec des jeunes créateurs et artistes, développement local;
- favoriser la présence culturelle de chaque entité sur le territoire de l'autre, notamment par la coproduction, la coédition, la promotion et la diffusion d'œuvres et de produits culturels, par la mobilité d'artistes, par la tenue d'activités à portée collective et le développement de partenariats entre institutions culturelles.

Pour les projets du **secteur de la santé et des services sociaux**, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- encourager les partenariats s'inscrivant en cohérence avec les objectifs poursuivis par le Protocole de coopération en matière de santé entre l'Organisation panaméricaine de la santé et le gouvernement du Québec et les domaines prioritaires ciblés, soit :
 - a) l'amélioration des services de première ligne;
 - b) la santé des femmes et des nourrissons;
 - c) le renforcement des capacités de suivi et d'utilisation des données de santé;
 - d) les déterminants de la santé et la promotion de la santé.
- encourager les collaborations entre les établissements du Québec et de Cuba en matière de recherche biomédicale et de bio-informatique.

Pour les projets du **secteur de l'agriculture**, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- favoriser le développement de liens et la réalisation d'activités de formation et de collaboration ainsi que la recherche de partenaires pour des collaborations dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en particulier dans celui de l'élevage porcin et des cultures;
- favoriser des activités d'échange d'expériences sur les coopératives agricoles.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ RELATIFS AU PROJET

Pour être admissibles, les projets doivent :

- concerner au moins un partenaire québécois et un partenaire cubain;
- s'inscrire dans un des secteurs ciblés;
- favoriser les échanges à long terme entre le Québec et Cuba;
- produire des retombées tangibles mutuellement bénéfiques pour les partenaires québécois et cubains;
- se dérouler en 2018-2019 (années civiles) et se terminer au plus tard le 31 décembre 2019;
- faire l'objet d'un dossier complet lors du dépôt;
- être soumis avant la date limite de dépôt des demandes — **tout dossier reçu après le 21 octobre 2018 ne sera pas retenu.**

Les partenaires doivent démontrer qu'ils sont en mesure de réaliser leur projet dans leur entièreté, en respectant le cadre budgétaire présenté ainsi que l'échéancier fixé.

Une attention particulière sera accordée aux projets menés par des partenaires québécois et cubains issus des régions (hors des grands centres urbains).

Projets non admissibles : les projets de solidarité internationale, de nature individuelle ou unilatérale, comme les tournées de spectacles ou les séjours linguistiques.

5. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ RELATIFS AU DEMANDEUR

Pour obtenir un soutien financier du MRIF ou du MCC, les projets doivent être présentés par des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada vivant au Québec.

Pour être admissible, le demandeur doit :

- être une personne morale dont le siège social est établi au Québec;
- être légalement constitué et enregistré et ne pas être en défaut en vertu des lois qui le régissent.

Cet appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement, aux coopératives, aux organismes culturels, aux centres de recherche, aux entreprises, aux centres hospitaliers et aux organisations qui ont leur siège social au Québec ou y ont un établissement.

6. DIRECTIVES POUR LE FINANCEMENT

La subvention du gouvernement du Québec pour un projet retenu ne pourra excéder 8 000 \$ CA.

L'engagement financier du MRIF ou du MCC porte sur l'année financière débutant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019.

Le MRIF ou le MCC accorderont un appui financier au partenaire québécois du projet exclusivement.

Les organisations dont les projets auront été sélectionnés s'engagent à produire un rapport financier et narratif sur le projet financé faisant notamment état des retombées escomptées. Les organismes en défaut, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait la reddition de comptes des projets financés dans le cadre d'appels à projets antérieurs, se verront refuser la possibilité de soumettre un nouveau projet tant que leurs obligations n'auront pas été respectées.

Rapport final

Un formulaire de rapport final devra être rempli par chacun des organismes et transmis au plus tard trois mois suivant la fin du projet.

6.1. DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Le soutien financier offert par le gouvernement du Québec ne remplace pas le soutien habituellement accordé par d'autres organismes de financement. La subvention du gouvernement du Québec pour un projet retenu ne peut excéder 8 000 \$ CA. Une attention particulière sera accordée aux projets pour lesquels l'organisme demandeur et ses partenaires québécois et cubains contribuent aux dépenses liées à la réalisation du projet (en argent et en nature).

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- les frais de déplacement aller-retour Québec-Cuba en classe économique et les frais de transport local au Québec et à Cuba;
- les indemnités quotidiennes de séjour (par participant : jusqu'à 150 \$ CA par jour, pour un maximum de 7 jours);
- les frais pour l'organisation d'un colloque, d'une conférence, d'un séminaire, d'un festival ou d'une autre activité semblable ou pour la participation à de telles activités;
- les frais pour la réalisation de missions et l'organisation d'activités de formation ou de partage d'expertise;
- les frais de publication ou de diffusion des résultats du projet;
- les frais de délivrance de visas, si applicables.

Les dépenses non admissibles sont les suivantes :

- toute dépense relative au financement courant d'un organisme et à la rémunération normale de son personnel;
- toute dépense ayant déjà fait l'objet d'une aide provenant d'un autre programme gouvernemental portant sur la même dépense;
- les frais de voyage en classe affaires;
- les frais de déplacement et allocations forfaitaires quotidiennes pour des séjours à l'extérieur de Cuba (pour les Québécois) ou du Québec (pour les Cubains);
- le cachet des artistes.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets soumis seront évalués selon ces critères :

- leur pertinence au regard des objectifs de la coopération et des secteurs ciblés;
- la possibilité d'établissement de partenariats complémentaires et durables qu'ils offrent, notamment par la réciprocité et l'implication active des partenaires;
- l'arrimage entre les activités planifiées et les objectifs poursuivis (bien-fondé et faisabilité);
- la précision des activités planifiées (cohérence);
- l'expérience du coordonnateur québécois, du collaborateur cubain et des autres partenaires associés;
- le réalisme des résultats attendus (retombées réelles et appréciables et suivi suggéré);
- la viabilité du financement accordé (détail, rigueur et diversité des revenus);
- les liens à plus long terme (perspectives d'avenir);
- la prise en considération des orientations de la [Politique internationale du Québec](#), des [principes québécois de développement durable](#) et, pour les projets du secteur de la culture, des principes de la [Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#).

À noter : Le processus d'évaluation des projets est coordonné par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) en étroite collaboration avec les ministères sectoriels québécois concernés. Les renseignements soumis dans le cadre du présent appel à projets pourraient donc être communiqués à ces ministères. **Le MRIF conserve cependant la responsabilité de la sélection définitive des projets et de la détermination des sommes qui leur seront accordées.**

8. DÉPÔT DES DOSSIERS ET DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL À PROJETS

Les dossiers de demande de financement doivent être composés des documents suivants :

- le formulaire de demande de financement;
- la fiche synthèse du projet;
- le curriculum vitæ de la coordonnatrice ou du coordonnateur québécois;
- tout autre document utile.

Date de clôture de l'appel à projets : 21 octobre 2018, à 23 h 59

Tout dossier soumis après cette date ne sera pas considéré.

9. ADRESSE D'ENVOI DES DOSSIERS ET PERSONNE-RESSOURCE

Les dossiers de demande de financement doivent être transmis par courriel à l'adresse suivante :

CoopQuebecCuba@mri.gouv.qc.ca

N'hésitez pas à communiquer avec Laurence Pépin Lafond pour toute question relative au dépôt des dossiers ou au processus de sélection.

Laurence Pépin Lafond

Conseillère au pupitre Cuba, Haïti et Antilles

Direction Amérique latine et Antilles

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Téléphone : 418 649-2400, poste 57220